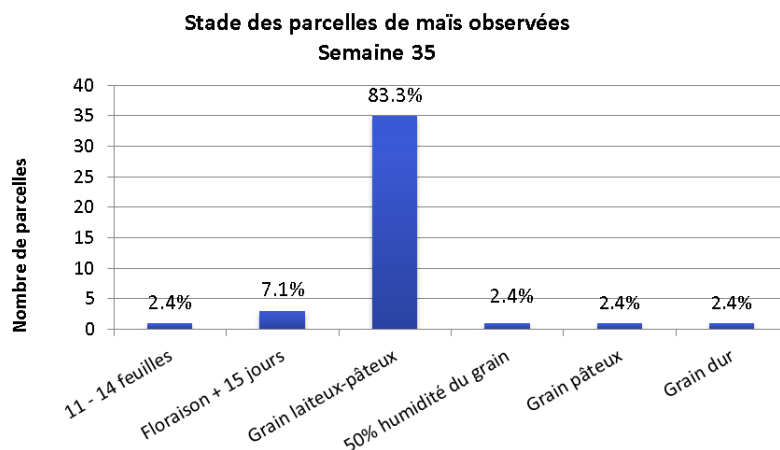


RESEAU 2016

Pour la période du 25 au 30 août (semaine 35), **42 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

STADES DU MAÏS

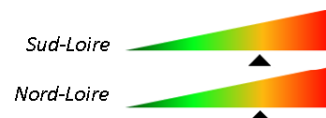
90% des parcelles ont atteint ou dépassé le stade grain laiteux-pâteux. La parcelle la moins avancée est au stade 12 feuilles (dans le 37, pour un semis du 26 juin). La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 35*).



PYRALES

Suivi des vols

41 pièges ont été relevés cette semaine, pour un total de **129 papillons piégés**, répartis dans toute la région. (Cf. Annexe Relevé des pièges pyrale de la semaine 34) :



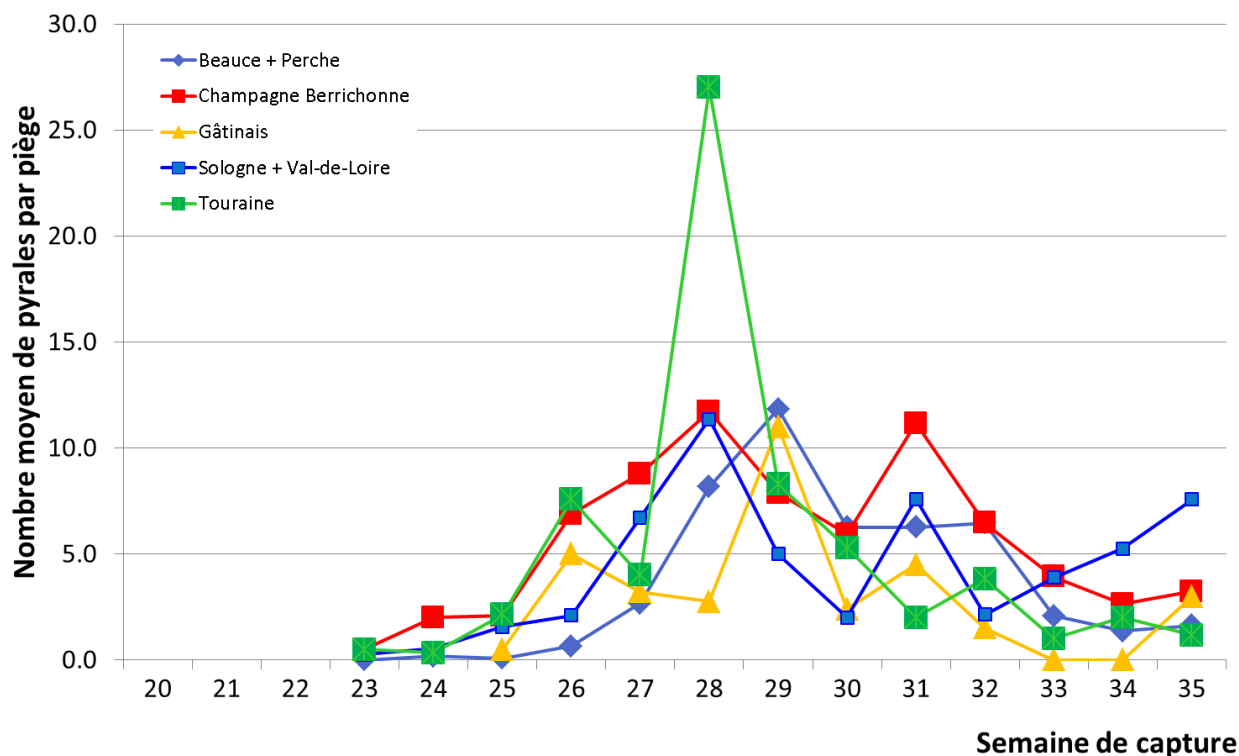
- Champagne Berrichonne : moyenne de 3.2 papillons par piège
- Gâtinais : moyenne de 3 papillons par piège
- Touraine : moyenne de 1.2 papillons par piège
- Sologne Val-de-Loire : moyenne de 7.6 papillons par piège
- Beauce-Perche : moyenne de 1.6 papillons par piège

Papillon de pyrale
Ostrinia nubilalis



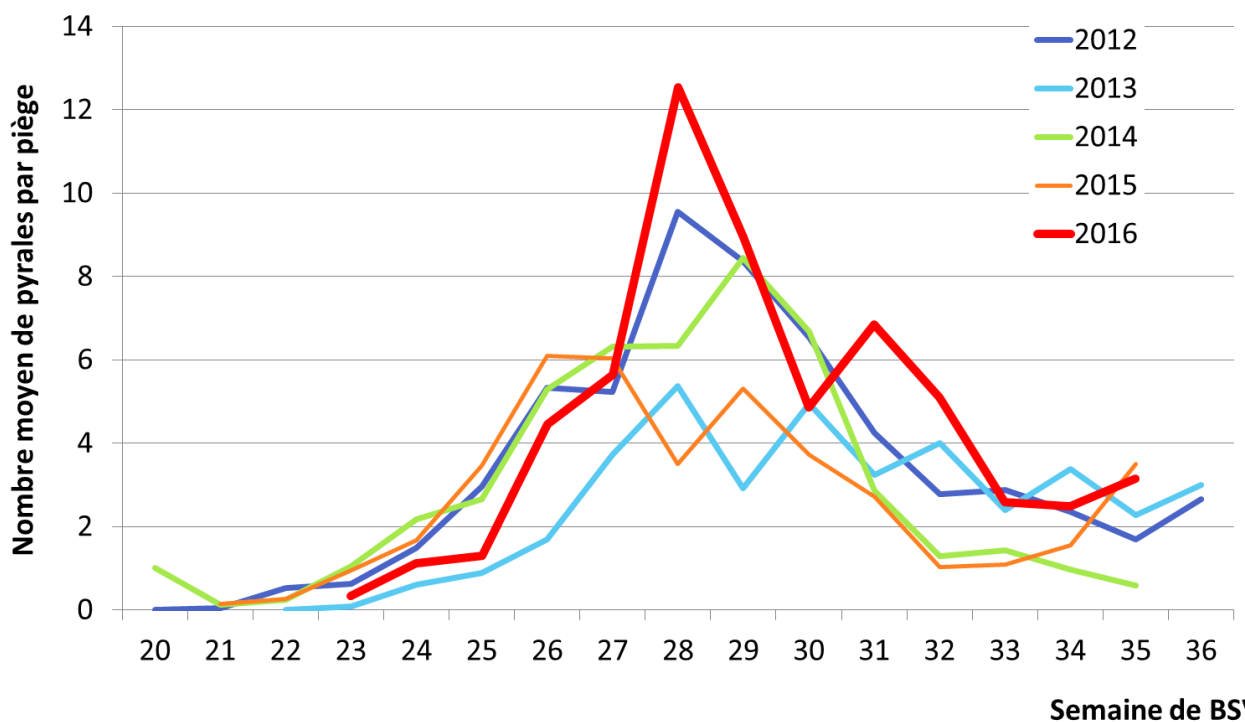
Crédit photo : ARVALIS – Institut du végétal

Nombre moyen de pyrales par piège



D'une manière générale, les vols se stabilisent sur les secteurs Nord et Sud de la région. On remarque toutefois une légère reprise des vols dans les secteurs du Nord-Est de la région : Sologne Val de Loire et Gâtinais. (Cf. Carte en Annexe).

Moyenne hebdomadaire de papillons par piège



La moyenne régionale de papillons capturés est en très légère augmentation cette semaine et est de **3.1 papillons/piège**.

Pontes et dégâts

Présence de nouvelles pontes signalées dans 1 parcelle (sur 6 observées) du 37 pour 4% des plantes observées.

Des **dégâts** sont signalés dans 12 parcelles réparties dans toute la région :

Département	Commune	% plantes attaquées	% plantes avec limbe en coup de fusil
37	LA CELLE-SAINT-AVANT	52	
37	NOYANT-DE-TOURAIN	32	
45	VENNECY	2	
41	MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	4	
28	ALLAINES-MERVILLIERS	12	
45	BACCON	1	
28	SAINT-LUPERCE	8	
36	JEU-LES-BOIS	6	6
18	SAINTE-SOLANGE	1	1
18	VILLENEUVE-SUR-CHER	4	4
36	COINGS	3	3
45	FEROLLES	1	

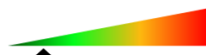
SESAMIES

Aucune sésamie capturée sur **5 pièges** relevés cette semaine.

PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

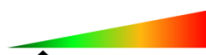
Tous stades



Sur 11 parcelles observées, aucune n'indique la présence de ce puceron. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Sitobion avenae :

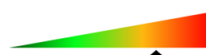
Tous stades



Sur 13 parcelles observées, 3 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades grain laiteux-pâteux et 50% d'humidité du grain). **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Rhopalosiphum padi :

À partir sortie panicules



Sur 13 parcelles observées, 1 présente des pucerons sur panicule (10% des plantes touchées) et 5 parcelles présentent de 2 à 80% des épis touchés. **Le seuil de nuisibilité est atteint.**

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<i>Metopolophium dirhodum</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	• Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante • Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante • Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante • Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante Observez la face inférieure des feuilles
<i>Sitobion avenae</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules .	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
<i>Rhopalosiphum padi</i> 	Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

Auxiliaires

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être naturellement présents dans les parcelles et limitent les populations de pucerons. Leur activité a été détectée dans 8 parcelles dans le 37, 41 et 45.

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	3 à 4%	3	37, 41 et 45
Coccinelles - larves	2 à 6%	2	37 et 41
Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères		0	pas d'observation de l'auxiliaire
Chrysopes - Œufs	12 à 14%	2	37
Chrysopes - Larves	2 à 4%	2	37 et 41
Syrphes - Larves et pupes	1 à 2%	2	37 et 45
% de pucerons parasités	2%	1	37

Etat général

Les populations de pucerons sont quasi-absentes sur les parcelles. Les populations d'auxiliaires diminuent.

CHRYSOMELES

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) - insecte invasif originaire d'Amérique implanté en Europe Centrale, Italie et plus récemment en Alsace ou Rhône Alpes - **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**. Les parcelles sur lesquelles l'insecte est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verse végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer



Crédits photo : Arvalis - Institut du végétal

des dommages : avant le stade floraison, les adultes se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.

Contexte d'observation

Ce ravageur est suivi dans le cadre du BSV comme les autres bio-agresseurs du maïs. L'objectif du réseau est de détecter la présence de l'insecte sur la région Centre, présence qui n'a pas été identifiée jusqu'à présent.

Sur **41** pièges relevés, **aucune chrysomèle n'a été capturée** cette semaine. De même, **aucun dégât** n'est signalé.

CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 2 parcelles du 41 avec des ponctuations blanches observées sur les F8 et F9.

Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dus aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :
ARVALIS – Institut du végétal

AUTRES OBSERVATIONS

Acariens signalés dans 3 parcelles du 37 et 45 (pour 4 à 13 % des pieds touchés).

Charbon commun (*Ustilago maydis*) signalé dans 2 parcelles du 28 : 1 % des plantes atteintes.

Présence de Mildiou sur 2 % des plantes dans 1 parcelle du 45.

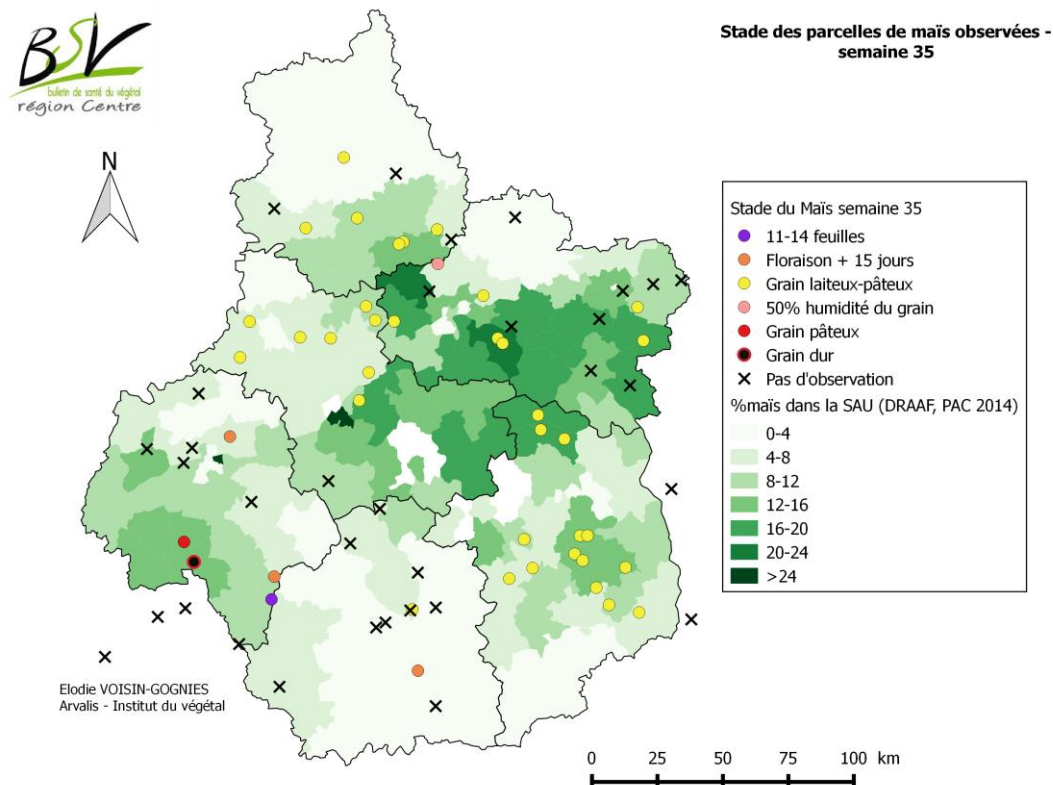
Prochain message : Bilan de la campagne maïs à l'automne 2016, à l'issue du suivi chrysomèles et des comptages larvaires de pyrales permettant d'évaluer l'infestation pour l'année en cours et le niveau de risque pour 2017.



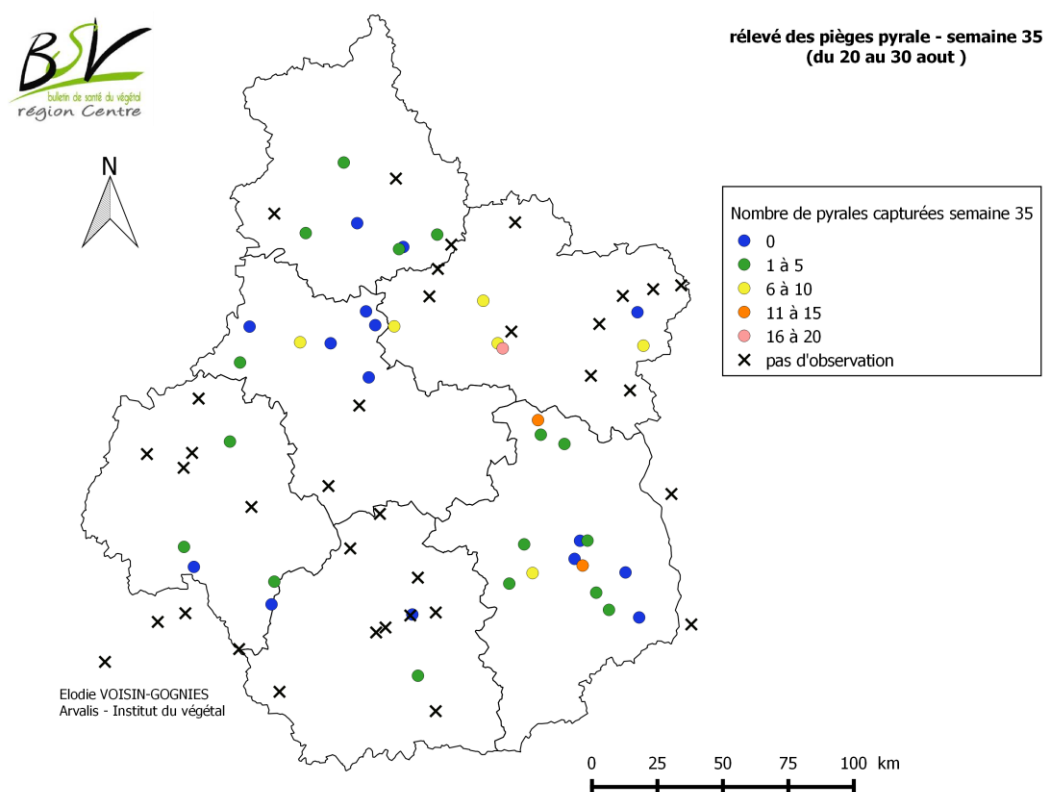
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 35



RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 35





Les abeilles butinent, protégeons-les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015